



Aurian Delli Pizzi

Gunther MARTIN, Divine Talk. Religious Argumentation in Demosthenes

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Aurian Delli Pizzi, « Gunther MARTIN, Divine Talk. Religious Argumentation in Demosthenes », *Kernos* [En ligne], 23 | 2010, mis en ligne le 15 septembre 2011. URL : <http://kernos.revues.org/1632>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Centre International d'Etude de la religion grecque antique

<http://kernos.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://kernos.revues.org/1632>

Document généré automatiquement le 18 octobre 2011. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Aurian Delli Pizzi

Gunther MARTIN, Divine Talk. Religious Argumentation in Demosthenes

Pagination de l'édition papier : p. 384-386

- 1 Dans cet ouvrage, l'A. examine l'argumentation de type religieux développée dans les discours du IV^e siècle av. J.-C. à Athènes, en se concentrant sur Démosthène, sans toutefois écarter les autres orateurs. Ce type d'argumentation comprend l'ensemble des références à des idées, des actions ou des institutions religieuses utilisées comme arguments par un orateur pour influencer un auditoire en sa faveur. Plus précisément, le but de l'A. est de voir dans quelles circonstances et pour quelles raisons les orateurs recouraient à des arguments d'ordre religieux, et de déceler les restrictions qui pouvaient s'appliquer à cette utilisation. Les difficultés liées à une telle recherche sont soulevées dès le début. Par exemple, où se situe la limite entre ce qui est religieux et ce qui ne l'est pas ? Face à ce problème, l'A. ne se limite pas à l'opposition religieux/non-religieux mais tente de voir les réactions qu'un argument est susceptible de provoquer parmi les auditeurs, en fonction du contexte dans lequel il était énoncé : selon les cas, un public est plus ou moins sensible à la portée religieuse d'un argument. De plus, les discours ont-ils vraiment tous été prononcés devant un public ? Le point de vue adopté est que tous les discours peuvent être considérés comme réalistes et susceptibles d'être prononcés devant une assemblée. L'exposé s'articule en deux parties, se refermant chacune sur une conclusion détaillée : d'une part, les discours prononcés lors de procès publics, à dimension politique, et d'autre part, ceux prononcés devant l'assemblée du peuple ou à l'occasion de procès relatifs à des questions d'ordre privé.
- 2 La première partie montre que différents registres d'utilisation des éléments religieux sont utilisés dans les discours des procès publics. Il faut discerner l'usage « positif », où l'orateur souligne sa propre piété, de l'usage « négatif », qui consiste à démontrer l'impiété d'un adversaire. Démosthène ne fait qu'un usage modéré de ces deux tactiques. Ainsi, G.M. montre que dans le *Contre Midias*, l'orateur développe le concept de l'ἀσέβεια non pour persuader l'auditoire de l'impiété de Midias, mais pour présenter l'offense de celui-ci comme une atteinte à la cité entière et transformer leur différend personnel en affaire publique. En outre, même dans l'affaire d'Aristarque évoquée dans ce discours, qui présente une dimension religieuse plus importante, la religion n'est pas essentielle à l'argumentation; de cette manière, Démosthène peut remporter l'adhésion des auditeurs les moins réceptifs aux arguments religieux. Par ailleurs, dans le discours *Sur la fausse ambassade*, Démosthène, qui ne peut s'appuyer sur aucune preuve tangible contre Eschine, utilise des éléments religieux pour montrer à quel point son adversaire occupe une place marginale dans la société athénienne : la participation d'Eschine à la célébration de la victoire des Macédoniens constitue une critique d'ordre civique, et son initiation par sa mère à des cultes inappropriés est pointée du doigt pour ses conséquences sociales plus que religieuses. Au final, Eschine n'est pas présenté comme un impie qui offense les dieux, mais comme indigne d'appartenir à la communauté athénienne. Le discours *Sur la couronne*, quant à lui, vise à contrer les arguments d'Eschine, qui considère Démosthène comme responsable de la défaite athénienne face à Philippe car il serait souillé et possédé par une mauvaise τύχη. Pour ce faire, Démosthène peint un tableau peu glorieux de la τύχη de son adversaire en insistant, à travers des procédés comiques, sur la participation de celui-ci à des cultes douteux dans sa jeunesse. En conclusion, chez Démosthène, les références religieuses constituent rarement un argument en soi, mais servent à étayer des critiques d'ordre politique, civique ou social, tandis que d'autres orateurs se montrent plus prolixes en critiques proprement religieuses. Ainsi, dans le *Contre Andocide*, discours rattaché au corpus de Lysias, l'intensité avec laquelle certains motifs religieux (pollution, intervention divine, bonnes relations avec les dieux, etc.) sont utilisés montre que l'auteur occupe certainement une place précise parmi les accusateurs et qu'il est chargé de se concentrer sur les points religieux.

D'autre part, Lycurgue, auteur du *Contre Léocrate*, développe une importante argumentation religieuse pour une affaire d'ordre civique, en liant intimement le rôle des dieux aux normes de comportement patriotique qu'il prône. En revanche, Eschine accorde peu d'importance à ce rôle divin mais insiste davantage sur l'idée de souillure et associe impiété et immoralité. Chez lui, la religion est utilisée de manière défensive, pour contrecarrer l'image que ses adversaires donnent de lui.

- 3 L'A. conclut de ces différents cas de figure que la manière dont les arguments religieux sont traités dépend du statut de l'orateur : Lycurgue, dont l'autorité en matière religieuse est reconnue en vertu des charges qu'il a exercées, peut davantage se permettre d'insister sur le rôle des dieux dans la punition du coupable, alors qu'Eschine, qui ne jouit pas de la même autorité, n'évoque pas les dieux eux-mêmes. En réalité, pour ce type de discours, les orateurs ont des motifs qui leur sont propres, en fonction de leur position dans la communauté, et qu'ils appliquent quelle que soit la situation. L'utilisation de ces motifs diffère donc peu selon le contexte. De même, le statut des orateurs peut leur imposer certaines limites à ne pas transgresser, afin d'emporter l'approbation du public : décrire en détail un dieu et son rôle n'est pas à la portée de tous.
- 4 En ce qui concerne les discours écrits par Démosthène en tant que logographe, l'analyse de l'A. montre que leur style et leurs références religieuses correspondent davantage au client du logographe, celui qui prononce le discours, qu'au logographe lui-même. Cette conclusion montre le rôle important de l'ἡθοποιία dans la rédaction d'un discours, à savoir le fait de façonner un ἦθος qui convienne à la personne qui s'adressera à l'auditoire. Par exemple, dans le *Contre Aristocrate*, écrit pour Euthycles, l'intervenant s'affirme comme fortement détaché du δῆμος et non intéressé par un engagement dans les affaires publiques : cet ἦθος correspond davantage à Euthycles qu'à Démosthène. Les discours *Contre Androtion* et *Contre Timocrate*, où les adversaires sont considérablement dénigrés sur le plan religieux et où les dieux jouent un rôle de premier plan, constituent des exemples d'une ἡθοποιία poussée à l'extrême.
- 5 La seconde partie de l'ouvrage, plus brève, montre que dans le cas des discours prononcés lors des assemblées ou de procès privés, l'emploi d'arguments religieux dépend moins de l'orateur que de la pertinence de ces arguments par rapport au contexte. En outre, le style individuel développé dans ces discours semble plus uniforme, non par manque d'originalité des orateurs, mais certainement parce que les témoignages à notre disposition sont plus maigres et que les orateurs rencontrés dans cette catégorie sont moins connus que ceux des discours publics. D'ailleurs, les discours d'assemblée connus appartiennent presque tous au *Corpus Demosthenicum*. Vu qu'ils ne présentent que peu d'exemples de points religieux, il est nécessaire d'examiner d'autres types de sources littéraires pour estimer la place de la religion dans ces discours. Ainsi, Thucydide insère peu de références religieuses dans les discours qu'il rapporte, comme l'atteste par exemple son *Épitaφios*. En revanche, Xénophon laisse entrevoir un usage de la religion plus répandu, voire conventionnel, même pour des questions non religieuses. Chez Démosthène, alors que dans les *Olynthiennes* la religion ne joue pas un rôle prédominant, les *Philippiques* se concentrent davantage sur les dieux. Cela illustre que le nombre de références religieuses dans les discours d'assemblée, normalement limité, pouvait s'accroître en temps de crise. L'A. examine également le cas du *Contre Leptine*, qui, bien qu'il ait été prononcé lors d'un procès, ressemble davantage aux discours que Démosthène prononce lors des assemblées, en raison de son style rationnel, pauvre en références religieuses et sans atteinte à Leptine.
- 6 Il est également question des références aux actes rituels dans cette catégorie de discours. Par exemple, il n'est guère aisé de voir quelle part de religieux subsiste dans le serment. Il existe différents types de serments, qui s'insèrent formellement dans le procès ou non, selon les cas. L'A. démontre que la dimension religieuse d'un serment est davantage soulignée si celui-ci ne constitue pas une étape nécessaire dans le déroulement du procès : la remise en cause d'un serment indispensable à une procédure judiciaire ne permettrait pas au système de fonctionner. Le Serment des Héliastes est le type de serment auquel on se réfère le plus, pour inciter les juges de l'Héliée à exercer correctement leur devoir. Il est rare que l'aspect religieux d'autres actes rituels soit souligné; sur ce point, la référence aux Ἀπατοῦρια des

phratries et aux Θεσμοφόρια, dans le discours d'Isée *Sur l'héritage de Ciron*, constitue une exception notable.

- 7 De nombreux passages des discours sont présentés au cours de l'analyse, en grec et en traduction, et sont repris dans un index à la fin de l'ouvrage. On trouve également un index général. De plus, une large bibliographie est exploitée pour étayer l'exposé. Il s'agit donc d'un travail complet et détaillé, qui permet une meilleure compréhension de la place de la religion dans les discours attiques du IV^e siècle av. J.-C. et de l'autorité que la religion confère aux arguments qui s'appuient sur elle. En outre, alors qu'il est largement question de la place de la religion dans la mentalité de l'époque, l'A. évite volontairement de tomber dans le piège de deux visions extrêmes, celle d'un monde grec rationnel, où la religion ne jouerait dans un discours qu'un rôle décoratif, et celle d'un monde dominé par les dieux, où l'auditoire se laisserait aisément persuader par des arguments religieux.

Référence(s) :

Gunther MARTIN, *Divine Talk. Religious Argumentation in Demosthenes*, Oxford, Oxford University Press, 2009. 1 vol. 16 × 24 cm, IX + 345 p. ISBN : 978-0-19-956022-6.

Pour citer cet article

Référence électronique

Aurian Delli Pizzi, « Gunther MARTIN, *Divine Talk. Religious Argumentation in Demosthenes* », *Kernos* [En ligne], 23 | 2010, mis en ligne le 15 septembre 2011. URL : <http://kernos.revues.org/1632>

À propos de l'auteur

Aurian Delli Pizzi
Université de Liège

Droits d'auteur

Tous droits réservés
